

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 8 mai 2017 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire et extraordinaire du 3 et 19 avril 2017 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 3 avril au 8 mai 2017 et du journal des salaires ;
4. Demande d'autorisation C.P.T.A.Q. - Marthe Lévesque ;
5. Résolution mandat EXP ;
6. Ouverture de soumissions diverses :
 - Enseigne Lavigne inc.
 - Sonnette avec gâche pour salle du Conseil
 - Système incendie salle Pavillon
 - Entretien de pelouse
 - Entretien paysager
 - Balayeuse centrale
7. Renouvellement Point limite ;
8. Regroupement OMH - création du C.A. permanent ;
9. Demande de numéros civiques Route 122 ;
10. Demande de chenil ;
11. Bon voisin Bon œil ;
12. Discussion sur les accotements ;
13. Affaires nouvelles de l'assistance ;
14. Lecture de la correspondance ;
15. Varia ;
16. Période de questions de l'assistance ;
17. Levée de la séance ordinaire du 8 mai 2017.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il profite de l'occasion pour souhaiter une belle fête des mères aux mamans et grand-mamans. Il déclare qu'une pensée va pour les sinistrés dû aux pluies abondantes. Monsieur St-Pierre souligne que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2017-078

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que soit ajouté au point 3.1 « Période de questions de l'assistance »

Que l'ordre du jour du 8 mai soit adopté tel que proposé.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-079 Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 avril et extraordinaire du 19 avril 2017

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que les procès-verbaux du 3 et du 19 avril soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-080 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 3 avril au 8 mai 2017

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 3833 à # 3898 au montant de 217 110.03\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 8 mai 2017.

Suzanne Crête, g.m.a.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-081 Demande d'autorisation C.P.T.A.Q. – Marthe Lévesque

Attendu que Madame Marthe Lévesque, conjointe de Monsieur Martin Laroche, propriétaire au 292, Rang 8, désire avoir son salon d'esthétique dans la résidence ;

Attendu que la propriété est située dans la zone A-5 ;

Attendu qu'une demande d'autorisation doit être faite à la C.P.T.A.Q. pour un usage complémentaire ;

Attendu que la demande de Madame Lévesque est conforme à la réglementation municipale ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité Saint-Albert appuie la demande de Madame Lévesque.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-082 Résolution mandat EXP

Attendu que la Municipalité Saint-Albert a signé une entente avec le promoteur DD955 inc. ;

Attendu que la municipalité doit avoir recours aux services d'ingénieurs dans ce dossier ;

Attendu que la municipalité mandate la compagnie « Les Services EXP inc. » ;

Attendu que la facture s'élève à 20 750.00\$ taxes en sus ;

Par conséquent, il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la municipalité s'acquitte du montant de la facture.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-083 Soumission Enseigne Lavigne inc.

Attendu que la municipalité loue des locaux, à des commerces, dans ses bureaux situés au 1245, rue Principale ;

Attendu que la municipalité désire faire l'acquisition de deux panneaux pour installer sur le côté Route Saint-Albert et côté stationnement de l'édifice municipal ;

Attendu que celle-ci a demandé des prix et propositions d'affichage à la compagnie Enseigne Lavigne inc. afin que les commerces puissent afficher leur logo ;

Attendu qu'Enseigne Lavigne inc. a fait parvenir à la municipalité la soumission suivante :

| |
|---|
| Panneau en composite d'aluminium avec cadre d'aluminium 1 ½" d'épaisseur, peint beige |
|---|

| Dimensions | Prix taxes en sus | Prix pour chaque lettrage, taxes en sus |
|------------|-------------------|---|
| 24" X 36" | 155.00\$ | 75.00\$ |

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la municipalité commande deux panneaux.

Que la publicité soit aux frais du locataire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-084 Soumission – Entretien de pelouses

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour l'entretien de pelouses ;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes :

| Fournisseurs | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| M.L. Entreprise inc. | S / O | S / O | S / O |
| Pelouse Expert EB | S / O | S / O | S / O |
| Entretien de pelouses Dominic Nadeau | 5 995.00\$ | S / O | S / O |
| Entreprise VLF | 4 950.00\$ | 4 950.00\$ | 4 950.00\$ |
| Vicky Marcotte | 10 800.00\$ | 10 800.00\$ | 10 800.00\$ |

Attendu que les prix n'incluent pas les taxes ;

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le plus bas soumissionnaire obtienne le contrat, soit :
Entreprise VLF.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-085 Soumission – Aménagement paysager

Attendu que la municipalité a demandé une soumission à la compagnie « Les Mains Dans La Terre » pour l'aménagement paysager dans le village ;

Attendu que ce fournisseur a effectué les travaux pour l'année 2016 ;

Attendu que le prix pour la saison 2017 est de 2 400.00\$ taxes en sus ;

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseiller

Que le contrat soit accordé à la compagnie « Les Mains Dans La Terre ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-086 Soumission – Balayeuse centrale

Attendu que la balayeuse centrale de l'édifice municipal n'est plus fonctionnelle ;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la municipalité achète un aspirateur AspirTech, Modèle 500, de la compagnie Air Élite au montant de 649.00\$ taxes en sus.

Que la tuyauterie et raccord sont inclus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-087 Renouvellement offre de service – Point limite

Attendu que l'entreprise Point Limite a fait parvenir à la Municipalité son contrat de renouvellement de l'entente pour le service de raccompagnement pour la salle communautaire du Pavillon Général Maurice Baril ;

Attendu que le coût est de 500.00\$ par année ;

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert renouvelle son entente pour le service de raccompagnement avec Point Limite aux termes et conditions indiqués au contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-088 Regroupement des OMH – composition du C.A. permanent

Attendu que le C.A. permanent doit obligatoirement être composé de 5 à 9 membres dont au moins 2 locataires ;

Attendu que le nouvel OMH sera composé par la Municipalité de Saint-Albert, la Ville de Victoriaville, la Ville de Warwick et de la Municipalité de Daveluyville ;

Attendu que le Conseil Municipal de Saint-Albert s'est questionné sur la composition du futur OMH ;

Par conséquent il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère et résolu à l'unanimité des membres que le nouveau C.A. sera composé de 7 membres, dont deux locataires d'office différent, d'un représentant par municipalité composant le nouvel office un représentant d'une de ces municipalités pour représenter les organismes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-089 Demande de numéros civiques Route 122

Attendu que la municipalité a installé des numéros civiques en bordure de la route dans les rangs 6, 6-Petit, 7, 7-Petit, 8, 9 et 10, afin de faciliter le repérage des adresses ;

Attendu que la Route 122 ne dispose pas de numéro en bordure de rue ;

Attendu que suite à une urgence, un citoyen en a fait la demande ;

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la municipalité installe les numéros civiques sur la Route 122 pour un montant d'environ 1 060.00\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-090

Demande de chenil

Attendu que la municipalité a reçu une demande de Monsieur Ghyslain Parent, habitant au 2043, Route 122, afin de bénéficier du droit de garder cinq Chihuahua dans sa propriété ;

Attendu que le règlement municipal autorise deux chiens maximums ;

Attendu que Monsieur Parent a fourni une demande écrite incluant des références du vétérinaire déclarant que les cinq chiens sont bien traités, que l'endroit est propre, que des visites vétérinaires sont effectuées régulièrement et que Monsieur Parent bénéficie d'une propriété assez grande pour recevoir les cinq chiens.

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la municipalité autorise Monsieur Ghyslain Parent à conserver ses cinq chiens.

Qu'une demande d'autorisation devra être faite à chaque année, au conseil du mois de mai.

Que les cinq chiens devront posséder leur médaille annuelle émise par la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska.

Qu'aucune plainte ne devra être reçue par la SPAA concernant la propreté et la nuisance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-091

Comité Bon voisin, Bon œil – Bourse Étoile 2015

Attendu qu'en 2015, la Municipalité Saint-Albert a remporté la bourse étoile Alpha Assurance pour la mise en place du comité bon voisin, bon œil ;

Attendu que cette bourse s'élevait à 250.00\$;

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le montant gagné serve à acheter des panneaux affichants le nouveau logo du comité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-092

Collecte de fonds spéciale – Croix Rouge

Attendu que suite aux importantes inondations, la Croix-Rouge a mis sur pied une collecte de fonds dédié aux inondations au Québec afin de soutenir les citoyens touchés ;

Attendu que l'argent amassée servira à combler les besoins essentiels des sinistrés du Québec ;

Il est résolu unanimement par tous les membres du conseil

Que la municipalité offre une contribution de 1 000.00\$ pour les sinistrés québécois des inondations.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-093 Renouvellement d'adhésion Copernic

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert doit renouveler son adhésion avec l'organisme sans but lucratif de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet, Copernic ;

Attendu que le coût annuel pour être membre est de 75.00\$ pour une municipalité ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité renouvelle son partenariat avec l'organisme Copernic pour 2017-2018 au coût de 75.00\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-094 Demande d'amendement au code municipal du Québec et à toute autre loi municipale afin de permettre la convocation ainsi que la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

Attendu qu'il serait utile de permettre la convocation de séances extraordinaires par voie électronique ;

Attendu que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait également utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séances ;

Attendu qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques ;

- Attendu que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :
- Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique ;
- Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence ;
- Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37) ;

Attendu qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen

électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public ;

Attendu que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles ;

Par ces motifs,

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère et **résolu** à l'unanimité des conseillers

- De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre la convocation de séances extraordinaires par voie électronique et que, lors de ces dites séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.
- De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec, à la direction régionale du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et à Madame Dominique Vien, députée de Bellechasse.

2017-095 Installation septique Bionest et Écoflo – Contrat annuel d'entretien

Attendu que les résidences munies d'une installation septique Bionest ou Écoflo doivent obligatoirement être unies par contrat d'entretien avec la compagnie du produit ;

Attendu que la municipalité reçoit annuellement la liste des résidences possédant un système Bionest ou Écoflo ;

Attendu que cette liste énonce les noms et adresses de chacun des clients ainsi que l'état du contrat annuel d'entretien ;

Attendu qu'une résidence ne respectant pas l'entretien annuel de son système se voit recevoir un premier avis écrit, mentionnant l'obligation de procéder à l'entretien annuel ;

Attendu qu'un deuxième avis est envoyé par courrier recommandé indiquant qu'à défaut de se conformer, la municipalité procédera aux travaux d'entretiens et les frais seront chargés au propriétaire ;

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la municipalité contacte la compagnie concernée afin de procéder à l'entretien.

Qu'une facturation soit envoyée aux propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-096

Dossier Nancy Chauvette – rue Principale

Attendu que Mme Chauvette fait une demande pour rénover l'extérieur du bâtiment du 1389-1391 rue Principale en revêtement de vinyle;

Attendu que la propriété du 1401, rue Principale fût incendié en janvier 2011;

Attendu que Mme Chauvette a intenté des procédures judiciaires à l'égard de la municipalité concernant ses propriétés du 1385, 1389-1391 et le 1401 rue Principale;

Attendu que ces immeubles se retrouvent tous en partie dans une zone de mouvement de terrain;

Attendu que le tribunal estime qu'aucune faute n'aurait pu être retenue contre St-Albert

Proposé par M. Alexandre Bergeron conseiller

Que demande soit faite à Madame Chauvette de réaménager le terrain du 1401, rue Principale selon le règlement de zonage de la municipalité ainsi que le la Loi sur la qualité de l'environnement.

De nous fournir un plan préparé par un arpenteur nous indiquant la hauteur du talus de la propriété du 1389-1391 rue Principale avant de donner suite à votre demande de restauration du bâtiment.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-097

Pétition demande de réduction de la limite de vitesse sur la rue Principale secteur des domaines

Attendu que Monsieur Yan Chabot, propriétaire sur la rue Principale, a déposé une pétition concernant la demande de réduction de la limite de vitesse sur la rue Principale dans le secteur des domaines ;

Attendu que l'objectif de la pétition est de sécuriser le secteur car il y a de plus en plus de jeunes familles et de circulation ;

Attendu que les signataires de ladite pétition sont des résidents de la rue Principale et de la rue Desharnais ;

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère.

Qu'afin de bien connaître l'opinion des utilisateurs de la rue Principale, le conseil demande à ce qu'un sondage soit adressé à tous les propriétaires des secteurs suivants : à partir de l'autoroute 955 aux limites de Saint-Albert vers Victoriaville, Domaine mon repos, Béréli et Royale, rue Desharnais, rue Bruneau et le Rang 8.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-098

Levée de la séance ordinaire du 8 mai 2017

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la séance ordinaire du 8 mai 2017 soit levée à 21h45.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale /
Secrétaire-trésorière